Image not found or type unknown

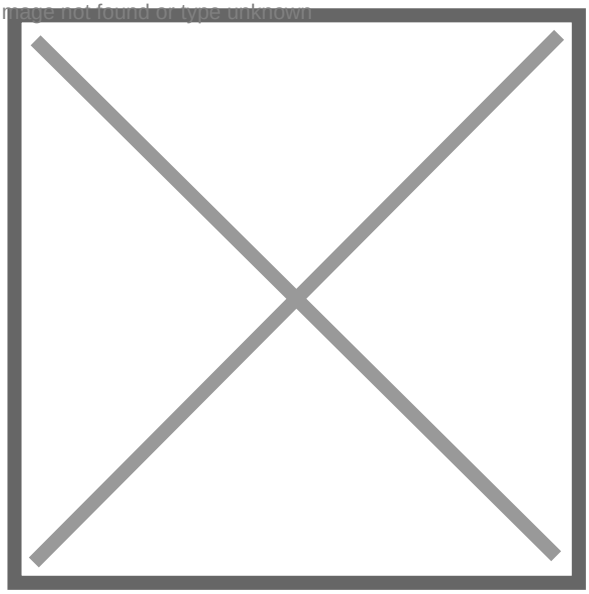

Cession de créance+rsa+trésorerie

Par **Lili**, le **14/06/2011** à **22:54**

Bonjour,

Je me permets de vous rejoindre afin de vous exposer mon problème.

Suite à une dette auprès de ma commune (cantine et centre de loisirs, donc dette alimentaire), j' ai signé une cession de créance à hauteur de 45 euros/mois, saisis sur mes prestations familiales (Caf) par la trésorerie.

Je vis avec le rsa (+ allocations familiales) , à hauteur de 750 e/mois, et j' ai donc mes 2 enfants à charge ; nous sommes actuellement hébergés.

Suite à des pressions, et voulant prouver ma bonne foi, j' ai accepté de monter le remboursement de ma dette à 80e/mois.

Je vis donc concrètement avec 670e/mois, pour 3 personnes.
Je précise que je cherche activement un emploi.

J' aimerais donc savoir comment pouvoir baisser le montant mensuel de mon remboursement ? (par exemple revenir à 45e/mois ; la somme de 35euros de différence est très importante pour moi)
Ce qui m' a été récement refusé par la trésorerie de la commune, à qui j' ai cédé cette créance.

C' est une question impérativement juridique, qui n' appelle aucun jugement, ce qui m' est déjà arrivé par ailleurs.

Merci de votre compréhension. Et de vos réponses!

Par **Lili**, le **15/06/2011** à **21:57**

A quelle juridiction m' adresser , et quel moyen employer ??

Merci d' avance.

Par **Lili**, le **16/06/2011** à **22:16**

Up svp

Par **Lili**, le **18/06/2011** à **14:26**

Une idéé svp ??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés